

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Quartidi 24 Ventôse, an V.

(Mardi 14 Mars 1797.)

Débats de la chambre des pairs d'Angleterre. — Bills du parlement relatifs à l'embarras des finances de ce royaume. — Prise de deux corsaires français par un vaisseau anglais. — Ouverture des séances du conseil militaire chargé de juger les conspirateurs royalistes. — Lettre circulaire du général Kellerman à l'armée des Alpes, au sujet de la convocation des assemblées primaires.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

ANGLETERRE.

De Londres, le 6 mars.

Deux bills relatifs aux embarras des finances ont passé aux deux chambres du parlement & vont recevoir la sanction royale : l'un pour autoriser les directeurs de la banque à émettre des billets au-dessous de cinq liv. sterlings ; l'autre pour autoriser les négocians & commerçans à émettre aussi des billets de petites sommes sous leur signature, qu'ils pourront donner en paiement. Ces nouveaux billets de la banque & des particuliers ne sont pas forcés.

Suivant les règles du parlement, aucun membre ne peut prendre la parole, dans l'une & l'autre chambre, sans avoir auparavant prêté le serment prescrit. Ceux qui violent cette règle sont soumis à des peines fixées par une loi. Le serment se renouvelle à l'ouverture de chaque nouveau parlement. Le marquis de Lansdowne, oubliant cet usage, a pris la parole dans une des dernières séances, sans avoir préalablement prêté le serment ; un pair en a fait l'observation. La chambre n'a pas jugé qu'une simple inattention méritât la peine infligée par la loi. En conséquence, on a proposé un bill pour dispenser le marquis de Lansdowne de la rigueur de la loi. Ce bill a passé sans difficulté à la chambre des pairs & n'en éprouvera aucune à la chambre des communes. Par un incident extraordinaire, le lord Wycomb, fils du marquis de Lansdowne, membre de la chambre des communes, s'est levé aussi pour parler avant d'avoir prêté son serment ; mais un membre l'ayant interrompu, en lui observant ce manque de formalité, le lord Wycomb prêta le serment requis & demanda ensuite la parole.

Tate, qui a pris le titre de commandant en chef des bandits français qui ont débarqué sur la côte du Pembroke-shire, est, dit-on, Ecossois. Il a été conduit ici avec quatre autres officiers de cette troupe, qu'ont dit aussi nés dans la Grande-Bretagne. Si cela est, ils seront jugés comme coupables de haute trahison.

Le vaisseau du roi le *Stag* (le *Cerf*) a pris deux corsaires français près des Sorlingues : l'*Hapocrat*, de 14 canons & 65 hommes d'équipage, & le cutter l'*Hiron-delle*, de 6 canons & 65 hommes ; celui-ci a été détruit sur-le-champ.

ERRATA. Dans l'article de Londres de la feuille d'hier, on a imprimé, par une singulière méprise, que l'amiral Jervis alloit être créé pair de France ; lisez : pair de la Grande-Bretagne.

Chambre des pairs. — Séance du 29 février.

M. Grenville demande qu'il soit formé un comité secret pour examiner l'état de la banque.

Le duc de Bedford s'oppose à la formation d'un comité secret. Il fait remarquer combien les ministres se contredisent eux-mêmes, en prétendant aujourd'hui que les bruits d'invasion, qui ont motivé les alarmes des comtés, sont sans aucun fondement, lorsque depuis le commencement de la session & dans ce dernier parlement ils ont sans cesse cherché à effrayer le peuple par la crainte d'une invasion ; lorsqu'ils nous ont fait adopter des bills marqués au coin de la plus étrange folie ; lorsque le roi lui-même a annoncé cette invasion dans son discours à l'ouverture du parlement. Mais ces alarmes sont-elles si exagérées ? Vingt mille hommes n'ont-ils pas paru sur les côtes d'Irlande ? & , sans les élémens contraires, n'y auroient-ils pas tous débarqué ? Les nouveaux préparatifs de l'ennemi ne doivent-ils pas fortifier encore ces alarmes ? Le duc de Bedford demande par amendement que le comité soit public.

Le lord Grenville relève avec force les expressions injurieuses dont s'est servi le duc de Bedford. Je ne les eusse pas remarqué, dit-il, si elles n'eussent attaqué que les ministres de sa majesté ; mais il est bien incroyable que l'on traite comme l'ouvrage de la folie les actes de la législation.

Le duc de Bedford. — Je n'ai jamais eu l'intention de manquer de respect au parlement. Je n'avois en vue que les ministres de sa majesté : j'ai pu me tromper dans le choix de mes expressions, & sans doute les ministres ne se sont jamais trompés, sur-tout depuis le commencement de la guerre. Dans la chaleur de mon discours je les ai accusés de folie ; j'avoue que si j'y eusse mieux réflé-

Acclai, je me serois servi d'une toute autre, d'une plus forte expression.

Le lord Auckland reproche au duc de Bedford l'apreté de ses discours. Si dans les circonstances actuelles, dit-il, nous manquons de calme, de sagesse & de modération, c'en est fait du salut de la patrie.

Le duc de Norfolk regrette de n'avoir pas été présent au commencement de la discussion, & prie le secrétaire d'état de lui déclarer si l'ordre du conseil a été rendu d'après le consentement des directeurs de la banque.

Le lord Grenville répond par l'affirmative, & rappelle qu'il avoit déjà expliqué ce fait dans son discours; mais le noble duc, dit-il, n'a pas cru devoir retarder son dîner pour m'entendre.

Le marquis de Lansdowne. — Depuis long-tems je m'attendois à la mesure qui a été prise par le gouvernement; je l'ai plus d'une fois annoncée ici; j'ai marqué tous les pas qui devoient nous y conduire. Les ministres attribuent la crise actuelle aux craintes exagérées d'une invasion. Flât à Dieu qu'elle n'eût que cette seule cause. Mais combien il en est d'autres dont l'évidence doit frapper tous les esprits! Peut-on nier que les immenses subsides payés à la Prusse, à la Sardaigne, à tel & tel landgrave, n'aient contribué à faire disparaître notre numéraire? Et si voulez connoître toutes les causes de notre ruine, joignez-y les extravagantes profusions de toutes les parties de l'administration, la création de nouveaux emplois, l'augmentation de salaire pour presque toutes les autres, l'indépendance des différens ordonnateurs des départemens du lord chef de la trésorerie. Autrefois il exerçoit un contrôle sévère sur toutes leurs dépenses; mais aujourd'hui chacun d'eux a son trésorier qui acquitte leurs dépenses sans aucun examen. Doubterez-vous de tous ces faits lorsque le ministre ne peut évaluer ses besoins qu'avec un à-peu-près de 10 millions sterlings? Pour remédier à tous ces maux, il faut d'autres mesures que celles adoptées jusqu'à ce jour. D'abord il faut faire la paix. Montrez un désir sincère de l'avoir, & vous l'aurez. Il faut renoncer à ces vains projets d'expéditions lointaines; & par ces expéditions j'entends celle dont on parle pour l'Amérique méridionale. Quel avantage retirerez-vous de cette conquête? aucun. Vous ne rendriez service qu'aux Espagnols, qui seroient obligés de devenir commerçans & industriels.

Je prie la chambre de considérer que toutes les mesures qu'elle va prendre sont de la plus haute importance. Vous allez donner aux créanciers de l'état du papier au lieu d'argent. Si la confiance publique adopte ce papier, il peut en résulter les plus heureux effets; & je forme les vœux les plus sincères pour son succès. Mais j'entends parler de moyens coercitifs de contrainte; & ces moyens, il n'en faut pas douter, amèneront la ruine de l'état: rien de plus délicat que le crédit public; un rien le blesse. Et que peut-il y avoir de plus dangereux dans le moment actuel que le mystère dont on cherche à s'envelopper? L'orateur a cherché à prouver ensuite que la publicité seule peut entretenir la confiance publique, & il a appuyé l'amendement du duc de Bedford contre le comité secret.

Le lord chancelier répond au marquis de Lansdowne que le gouvernement n'a jamais songé à employer la force pour maintenir la circulation des billets de banque, & qu'ils s'en reposent entièrement sur la confiance & l'esprit public.

La question étant mise aux voix, 78 sont contre, 12 pour l'amendement.

FRANCE.

De Paris, le 23 ventôse.

Le conseil militaire a tenu hier sa première séance à l'Hôtel-de-Ville. Les militaires qui le composent sont au nombre de sept; le plus âgé, dit-on, n'a pas 30 ans. On a fait lecture des pièces, & la séance a été remise à demain. Les défenseurs officiels sont, Chauveau-Lagarde, Julienne, Dommanget, Pierret & Guichard.

Le comité général qui a eu lieu hier, avoit, dit-on, pour objet d'entendre un message très-alarmant du directeur sur l'état de nos finances. Le conseil a renvoyé ce message à une commission & n'a pris aucune résolution.

Ce que l'on dit d'un second combat naval entre les Espagnols & les Anglais, où ceux-ci auroient été vaincus à leur tour, est peu vraisemblable. Les lettres d'Espagne annonçoient que le combat duroit encore, lorsque *la Santissima Trinidad* est rentrée à la remorque dans le port de Cadix. Les faits positifs ne peuvent s'accorder avec cette hypothèse. Le combat s'est donné le 14 février; il a fini à cinq heures du soir. L'amiral Jervis s'est retiré avec ses quatre prises dans la baie de Lagos, d'où il a écrit sa dépêche officielle le 16. Son capitaine de pavillon, M. Calder, qui l'a apportée en Angleterre, a mis à la voile le 17 sur la frégate *la Lively*; & l'amiral attendoit pour se rendre à Lisbonne que ses vaisseaux maltraités, & sur-tout les quatre vaisseaux espagnols, fussent en état de tenir la mer. Un second combat n'auroit pu avoir lieu que le 18 ou le 19 au plus tôt, lorsque l'escadre anglaise auroit quitté sa station; ce qui ne se concilie aucunement avec les premières nouvelles d'Espagne.

Ce ne sont pas seulement les triomphes de nos généraux, qui commandent l'admiration, qui doivent exciter notre reconnaissance; leur respect pour les loix générales de la société, leur soin religieux pour éloigner d'eux & de la force armée à laquelle ils commandent, jusqu'à la moindre soupçon d'influence sur l'exercice des droits politiques de leurs concitoyens, méritent l'attention particulière, je dirai presque l'hommage des vrais amis de la liberté. On lira donc avec beaucoup d'intérêt la lettre circulaire du général Kellermann à l'armée des Alpes, au sujet de la prochaine convocation des assemblées primaires.

« Au moment où le peuple français va faire le choix d'une portion de ses représentans, va confier ses intérêts les plus chers à ceux qui lui en paroîtront les plus dignes, un calme profond doit régner, l'intrigue doit être anéantie, les passions doivent se taire.

» La force armée étant essentiellement obéissante, doit point, dans cette circonstance importante, prendre part active aux choix qui vont avoir lieu. Si l'intrigue ou un crime pour un citoyen quelconque, le militaire qui tremperoit seroit plus coupable encore. Je vous charge donc, sous votre responsabilité, de maintenir le meilleur ordre dans votre arrondissement; de ne pas souffrir qu'un militaire s'immisce sous aucun prétexte, même indirectement, dans les élections qui vont avoir lieu; de contenir chacun dans les bornes de ses devoirs. Je vous prie de venir que s'il me parvenoit des plaintes à cet égard.

la part des autorités constituées, quel que soit l'individu sur lequel elles porteront, je le ferai arrêter par la gendarmerie, conduire au quartier-général, & j'en rendrai compte sur-le-champ au directoire.

» Vous ferez connoître ma lettre à tous les militaires qui se trouvent sous vos ordres, ainsi qu'aux autorités constituées ».

Signé, KELLERMANN.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen LALOT.

Suite de la séance du 22 ventôse.

Philippe-Delleville demande la parole : comme membre de la commission chargée d'examiner les pièces relatives aux prêtres, je dois déclarer, dit-il, que parmi les nombreuses liasses transmises par le directoire, il n'en est pas une qui ne contienne quelque imposture sur chaque département. Je ne crois pas que le gouvernement ait l'intention d'influencer la commission pour lui arracher quelques mesures révolutionnaires ; mais s'il eût eu cette intention, en vérité il n'aurait pu mieux s'y prendre qu'il n'a fait (on rit). Je demande l'adoption des propositions de Darracq, & que le projet de Dubruel soit mis le plutôt possible à la discussion.

Guyomard. — Je partage l'indignation de mon collègue Darracq ; mais il faut aussi convenir qu'il existe des pièces décisives contre les manoeuvres des fanatiques dans quelques cantons. Ces pièces ont été reconnues vraies par les administrateurs. Le directoire ne veut pas sans doute se mêler des consciences, mais les prêtres ne doivent pas s'immiscer dans le gouvernement.

Au reste, je ne m'oppose point aux propositions qui ont été faites. — Elles sont adoptées.

La citoyenne Deleyre annonce au conseil la mort de son mari, représentant du peuple, décédé avant-hier.

Favard, au nom d'une commission, expose qu'il existe à Clermont, département du Puy-de-Dôme, un magasin à poudre qui, par sa situation dans cette commune, fait naître des craintes ; il demande que cet établissement soit transporté dans une maison nationale située hors de l'enceinte de la ville. — Adopté.

Sur la proposition de Richard, le conseil ajourne à quinzidi la discussion du projet sur la repression du brigandage.

L'ordre du jour appelle le rapport de Lamarque sur les suspensions ou annulations de ventes de domaines nationaux.

Canus. — Le conseil a précédemment arrêté qu'il entendrait en comité général un rapport de la commission des finances sur divers objets très-urgens. Demain, peut-être, la trésorerie nationale serait forcée de suspendre ses paiemens, si vous ne prenez aucune résolution sur les matières, dont la commission doit vous entretenir. Je demande la priorité pour les finances.

Cambacérés. — Beaucoup d'objets non moins importants réclament une discussion publique ; il faut tâcher de concilier tous les intérêts. Je demande que le comité général ne commence qu'à trois heures, quand l'assemblée sera complète ; que ce comité reprenne tous les jours à

cette heure, s'il le faut, jusqu'à l'épuisement des matières relatives aux finances ; & que chaque jour aussi l'on discute jusqu'à trois heures les autres objets qui sont à l'ordre des délibérations.

Byon. — Quand trois heures viennent, il semble que l'appétit vient aussi (Eclats de rire). Je demande que les séances commencent à dix heures quand il devra y avoir comité général.

Ces différentes propositions n'ont pas de suite. Le conseil se forme en comité général.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen POUVAIN-GRANDPRÉ.

Séance du 22 ventôse.

Sur le rapport de Chambou-Latour, le conseil approuve une résolution du 13 ventôse, qui met à la disposition des commissaires de la trésorerie nationale la somme de 533,605 livres, pour les dépenses de cet établissement pendant le trimestre de nivôse à germinal.

Sur le rapport de Ligeret, il approuve une résolution du 1^{er} ventôse, qui ordonne le remplacement des membres du troisième tiers qui ont cessé de faire partie du corps législatif, soit par mort, soit par démission. Ces remplacements seront faits par les départemens dont ils étoient députés, & les remplaçans n'auront de mission que jusqu'au 1^{er} prairial, an VII.

Le conseil reçoit & approuve deux résolutions d'hier. La première accorde une pension à la veuve du citoyen Lavenue, mort victime de la tyrannie décevinaire. La seconde déclare que les citoyens auxquels s'appliquent les articles I & II de la loi du 14 frimaire, ne sont pas privés du droit de voter dans les assemblées primaires.

L'ordre du jour ramène la discussion sur la contrainte par corps.

Goupil de Préfeln voterait pour l'adoption de la résolution, si elle ne regardoit que les affaires de commerce ; mais il en demande le rejet, parce que ses dispositions sont mauvaises, injustes, & qu'elles aggraveroient la rigueur des anciennes loix sur cette matière.

Thibaut parle en faveur de la résolution.

Le conseil ajourne la suite de la discussion à demain.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 23 ventôse.

Le conseil, il y a quelque tems, a chargé une commission d'examiner s'il convenoit d'accorder une indemnité aux électeurs. Organe de cette commission, Duprat expose qu'elle a pensé que cette année encore cette indemnité devoit être allouée aux électeurs, à raison des pertes faites par tous les citoyens & du bouleversement de toutes les fortunes. Mais pour concilier cette mesure avec l'économie qu'exige la situation du trésor public, Duprat propose que les électeurs ne reçoivent que 30 sols par jour.

Hardy s'élève contre l'extrême modicité de cette indemnité, & demande qu'elle soit au moins de 3 liv.

Cette proposition est adoptée.

Duprat propose ensuite un projet de résolution, portant que les citoyens qui refuseront de remplir les fonctions du juré, seront condamnés à un mois de détention.

Le conseil ordonne l'impression de ce projet de résolution ; il ordonne aussi l'impression de quelques articles additionnels au projet de résolution sur les suspensions des ventes des domaines nationaux.

Cambacérés soumet à la discussion trois projets de résolution qu'il a présentés il y a quelques jours , & dont l'objet principal est d'admettre les inscriptions au grand livre en paiement de maisons nationales que le gouvernement seroit autorisé à aliéner.

Jourdan (des Bouches-du-Rhône) a prononcé un discours plein de force & d'éloquence contre cette mesure ; il a tracé un tableau effrayant des dilapidations & des opérations désastreuses qui , chaque jour , accélèrent de plus en plus la ruine totale de l'état ; il range dans cette classe , la mesure qu'on propose ; il la regarde comme un piège dangereux ; elle ne tend en effet qu'à assurer l'impunité aux voleurs publics , en leur fournissant les moyens de convertir en biens nationaux des inscriptions qu'eux mêmes savent bien être frauduleusement acquises. Cependant les anciens , les légitimes créanciers de l'état , resteront sans être payés. Mais un danger plus grand , c'est que cette opération tend à ressusciter le papier-monnaie ; à donner les inscriptions au grand-livre pour héritiers présomptifs aux assignats dont toutes les factions portent le deuil.

Jourdan demande que la discussion sur les projets présentés par Cambacérés soit ajournée jusqu'après le rapport que Camus doit faire sur la dette publique.

L'impression du discours de Jourdan est demandée par un grand nombre de membres. Une vive agitation se manifeste dans le conseil. Cambacérés retient la parole pour répondre. — Thibaud la prend ; il soutient que l'impression du discours de Jourdan jetteroit dans le peuple les craintes les plus funestes. Il ne s'agit pas en effet d'un cours forcé pour les inscriptions , mais d'une simple disposition facultative. Thibaud demande l'ordre du jour sur l'impression.

Appuyé ! appuyé ! s'écrie-t-on.

Boissy , Thibaudeau & plusieurs autres membres sont à la tribune pour combattre la proposition de l'ordre du jour. La parole reste à Thibaudeau.

Il semble , dit-il , qu'on veuille étouffer toutes les vérités fortes qu'on ose dire à cette tribune. Qui ne sait les maux que causent la corruption , les déprédations & l'agiotage ? On diroit que ces fléaux sont ligés avec les factions qui s'agitent sans cesse ; avec les conspirateurs qui nous tourmentent sans relâche. Le projet qu'on vous présente est intimement lié à la fortune publique. Mais est-il si urgent ? Quelles ressources procurera-t-il au trésor public qui a besoin d'argent comptant ? Pourquoi le préférer à douze ou quinze autres projets bien plus pressés & bien plus utiles ? Pourquoi ne pas vouloir qu'on le combatte ? Qu'a donc de si dangereux le discours de notre collègue Jourdan ? C'est un devoir de s'élever avec force contre les opérations désastreuses , & de dévoiler les opérations clandestines qui compromettent chaque jour la fortune & le salut publics. Vous devez tous partager cette énergie , ou l'on accusera quelque jour le corps législatif d'avoir été complice de ces opérations.

Le projet qu'on vous présente tient peut-être à beaucoup d'autres ; il a peut-être été suggéré à dessein à votre commission ; il sera possible de montrer avant peu de tems les fils qui l'attachent aux opérations les plus ruineuses. Que parle-t-on de ménagemens ? Notre situation est connue ! C'est qu'il faut aujourd'hui , c'est le courage de sonder toutes les plaies du corps politique , afin de les guérir. J'appuie la demande faite pour que le discours de Jourdan soit imprimé.

Plusieurs voix. — Appuyé ! appuyé !

Lecoite. — Je combats l'impression. Qu'on demande , comment en effet , imprimer un discours où l'on a fait vaguement & sans preuves les allégations les plus importantes. Selon Jourdan , c'est une abomination que tous les marchés qui se concluent ; c'est une abomination que toutes les opérations du ministre des finances ; c'est une abomination que les projets présentés : selon lui , on doit craindre devoir renaitre le système du papier-monnaie. Irez-vous jeter de pareilles alarmes dans le public , quand elles sont dénuées de toute espèce de fondement. Je demande l'ordre du jour.

L'ordre du jour , s'écrie-t-on , l'ordre du jour.

Boissy représente qu'il ne s'agit pas de la publicité du discours de Jourdan , publicité qui aura lieu quand même le conseil n'ordonneroit pas l'impression ; mais seulement de savoir si on livrera à chaque membre du conseil un exemplaire de ce discours pour le méditer.

On murmure.

Mais , reprend Boissy , ne veut-on pas un tachygraphe il y a quelque tems ? Est-ce qu'il n'auroit pas imprimé le discours de Jourdan ?

La proposition de l'impression est écartée par l'ordre du jour.

Après quelques débats sur le fond des projets , la discussion en est ajournée à demain.

Bourse du 25 ventôse.

Amsterdam.....60 $\frac{1}{8}$, 62 $\frac{1}{2}$.	Lausanne.....1 $\frac{1}{2}$, 5 $\frac{1}{2}$.
Idem courant.....58 $\frac{1}{8}$.	Londres.....24 l. 10 s.
Hambourg.....192, 190.	Inscrip.....8 l., 8 l. 2 s.
Madrid.....11 l. 3 s. 9 d.	Bon des $\frac{3}{4}$8 l. 5 à 10 s.
Madrid effect...13 l. 7 s. $\frac{1}{2}$.	Mandat.....55 s., 56, 52, 54.
Cadix.....11 l. 2 s. 9 d.	Or fin.....102 l. 15 s.
Cadix effectiv...e. 13 l. 5 s.	Ling. d'arg.....50 l. 12 s.
Gênes.....92 $\frac{1}{4}$, 91 $\frac{1}{4}$.	Piastre.....5 l. 4 s.
Livourne.....101 $\frac{1}{2}$.	Quadruple.....79 l. 10 s.
Bâle.....1 $\frac{1}{2}$, 3 $\frac{1}{5}$.	Ducat d'Hol.....11 l. 7 s.
Lyon.....au pair.	Souverain.....54 l.
Marseille.....au pair.	Guinée.....26 l. 5 s.
Bordeaux.....1 bénéf.	

Esprit $\frac{5}{6}$, 460 livres. — Eau-de-vie 22 deg., 365 l.
— Huile d'olive , 1 l. 9 s. — Café Martinique , 2 l. 1 s.
— Café Saint-Domingue , 1 liv. 18 s. — Sucre d'Inde
bourg , 2 liv. 6 à 7 s. — Sucre d'Orléans , 2 l. 3 s. — Sucre
de Marseille , 21 s. 3 d. — Chandelle , 13 s. — Sel,
liv. 10 s. le $\frac{1}{2}$.